



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE
BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : BAIL COMMERCIAL POUR L'INSTALLATION D'UN SALON D'ESTHETIQUE AU-DESSUS DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE SITUÉE 1 BIS AVENUE DE VERDUN

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020 la Municipalité a entamé une démarche de revitalisation du village en permettant à des commerçants de s'installer dans certains locaux vacants appartenant à la commune.

C'est ainsi qu'un salon de coiffure a ouvert ses portes en 2022, dans les locaux de l'ancienne poste, et qu'en mai prochain un bistrot de pays ouvrira dans les locaux de l'ancienne gare.

Pour poursuivre cette démarche, Monsieur le Maire expose le projet de Madame Migot, qui consiste en la création d'un salon d'esthétique.

Madame Migot a fait des démarches auprès de la commune afin de savoir si un local pourrait être mis à sa disposition.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux au-dessus de l'ancienne poste, situés 1 bis avenue de Verdun, sont inoccupés et seraient tout à fait adaptés pour ce type d'activité.

Il est donc envisagé de proposer à la location l'appartement au-dessus d'une remise en état des locaux qui serait réalisée par le preneur.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour :

- la mise en location de ce local,
- la signature d'un bail dont la rédaction sera confiée à l'office notarial de Chantilly.

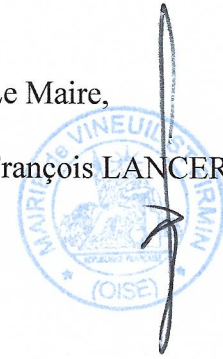
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

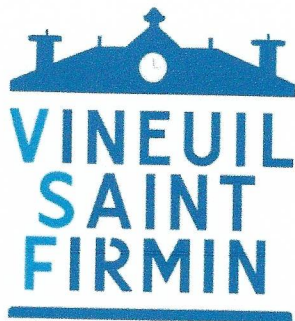
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET D'UNE PORTE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire rappelle que les fenêtres d'une classe de l'école maternelle ont été remplacées en 2022 grâce, notamment, à la participation financière de l'Etat.

Ces nouveaux équipements ont contribué à une meilleure isolation thermique et phonique dans une des deux classes de ce bâtiment.

Afin de poursuivre cette démarche de rénovation énergétique, il est envisagé de procéder au remplacement des fenêtres de la seconde classe ainsi que de la porte d'entrée.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au chapitre « rénovation thermique ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement d'une partie des fenêtres de l'école maternelle a été réalisé en 2022 grâce, notamment, à la participation financière du Département.

Ces nouveaux équipements ont contribué à une meilleure isolation thermique et phonique dans une des deux classes de ce bâtiment scolaire.

Afin de poursuivre cette démarche de rénovation énergétique, il est envisagé de procéder au remplacement des fenêtres de la seconde classe.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « rénovation des bâtiments publics ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant les travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contenance du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

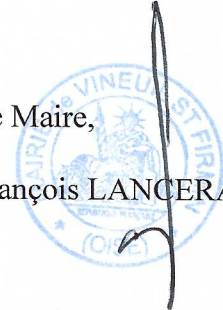
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation
31/01/2023
Date d'affichage
31/01/2023

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : ÉTUDE DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS POUR LA RECONVERSION DE L'AIRE SPORTIVE EN LIEU DE DÉTENTE ET DE SENSIBILISATION À LA NATURE AU LIEU-DIT « LES HUIT RANGS ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconversion de l'ancienne aire sportive située Route d'Apremont (ancien stade de football).

La Municipalité souhaite que cet espace soit transformé en lieu de détente, promenade et sensibilisation à la nature.

Des études préalables doivent être réalisées par un bureau spécialisé afin de déterminer quel type de projet serait le plus pertinent sur ce site.

Une première démarche a été menée, en collaboration avec le Parc Naturel régional et les élus représentants la commune au sein du Parc afin de réaliser un cahier des charges ainsi qu'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude.

Le cabinet À CIEL OUVERT a été retenu.

Le coût total de l'étude est de 14 424,00 € TTC dont 80% est pris en charge par le DNP, avec un reste à charge pour la commune 2 885,00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet d'étude et de travaux, l'autorisation de signer la convention financière avec le Parc Naturel Régional et tout autre document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet d'étude et de travaux,
- D'autoriser le Maire la convention d'aide financière avec le PNR,
- D'autoriser le Maire à signer tout autre document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI, Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX, Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : DURÉE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS VERSÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX CAMÉRAS DE VIDEOSURVEILLANCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corry NEAU, adjointe en charge des finances qui rappelle que par délibération en date du 4 octobre 2022, le Conseil municipal avait attribué un fonds de concours à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en vue de participer au financement de deux caméras de vidéosurveillance, à hauteur de 2 979,80€, qui a été versé en 2022.

Les fonds de concours pour ce type d'équipement doivent être amorties.

Madame NEAU propose de fixer la durée d'amortissement à 1 an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement du fonds de concours versé à la CCAC en 2022 à 1 an à compter de l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
François LANCERAUX



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN

60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation
31/01/2023
Date d'affichage
31/01/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : AIDE FINANCIÈRE APPORTÉE A UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Madame Anaïs Preney, sportive qui pratique le hockey subaquatique à haut niveau.

Cette jeune femme démarche les communes afin d'obtenir des aides pour financer son voyage, ainsi que celui de son équipe, au championnat du monde de hockey subaquatique qui se déroulera en juillet 2023 à Brisbane en Australie.

Monsieur le Maire propose de lui accorder une aide financière de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 400 € pour contribuer au financement de ce voyage.

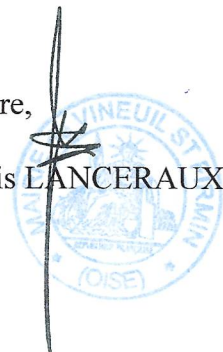
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

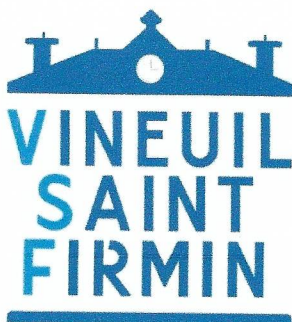
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 060-216006866-20230206-2023_06_06_02-DE



**RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation
31/01/2023
Date d'affichage
31/01/2023

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :
Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : CHANGEMENT D'ADRESSE : NUMERO DE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courriel de Madame DOUTRIAUX, en date du 11 janvier 2023, qui expose que sa propriété se trouve à l'angle de l'Impasse Molière et de la rue de la République et porte actuellement le n°2 Impasse Molière.

Elle demande la création d'un numéro rue de République car l'accès à sa propriété se fait depuis cette rue et non plus depuis l'impasse Molière.

La parcelle concernée est cadastrée AB n°103.

Le Maire propose au Conseil que cette parcelle se voit attribuer le n°21 rue de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer à la parcelle cadastrée AB n°103 et appartenant à Madame DOUTRIAUX le 21 rue de la République.

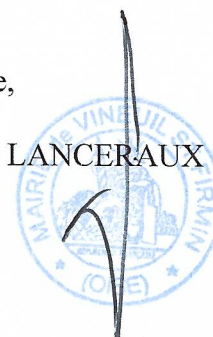
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUB
DÉPAR

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 060-216006866-20230206-2023_7_06_02-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation
31/01/2023
Date d'affichage
31/01/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : PRÉSENTATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°14 prise le 21 mars 2022, fixant les taux concernant les possibilités d'avancement de grade pour le cadre d'emploi des Adjoints administratifs principaux de deuxième classe,

Le taux d'avancement de grade défini au sein de la collectivité est de 100 %.

Il présente le tableau d'avancement au titre de l'année 2023 comme suit :

Service administratif

Nombre d'agent pouvant prétendre à un avancement de grade	Nombre d'agent proposé à l'avancement de grade	Grade actuel	Grade d'avancement
1	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal adopte le tableau d'avancement de grade tel qu'il a été présenté.

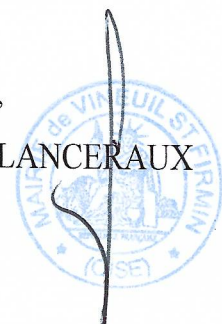
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

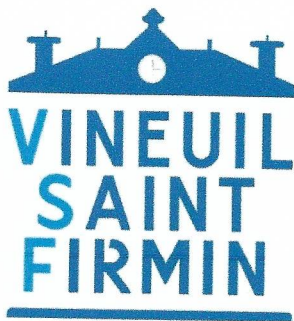
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUB
DÉPAR

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 060-216006866-20230206-2023_8_06_02-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation

31/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Objet : ADHESION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 7 février 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

François LANCERAUX